



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO DM-17-02 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO DM-17-01

Avis est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

- Règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01

Ce règlement a été adopté le 16 août 2022 et entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello, ce dix-septième jour du mois d'août 2022.

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Le 17 août 2022

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 août 2022 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 août 2022.

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier